

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019****Objet : SAVEURS DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE

*Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire*

Le Président Fontenat a participé à la rencontre du 11 février avec Damien Abad, Président d'Aintourisme, Vincent Gaud, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, Michel Joux, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, pour la mise en place de l'association Saveurs de l'Ain.

Je rappelle qu'il s'agit d'une marque reprise de la Chambre d'Agriculture qui permet la promotion des produits de l'Ain. Une opération a déjà commencé au dernier trimestre 2018 pour permettre d'y faire adhérer commerçants et restaurateurs utilisant ou vendant ces produits. Un concours de photos a été organisé.

Cette opération est prorogée sur 2019. L'objectif est de développer la communication sur les produits et entreprises adhérentes. C'est le cas par exemple au salon de l'Agriculture.

Les trois Chambres ont déjà fait adhérer 164 entreprises des 3 secteurs. L'adhésion est gratuite.

Nous avons également obtenu une avancée sur les conditions d'adhésion. Les restaurateurs peuvent désormais n'utiliser que 4 produits de l'Ain au lieu de 5 jusqu'ici.

Un lancement de l'association avec un marché des Saveurs de l'Ain sera organisé les 19 et 20 mai, à Pérouges probablement.

La Chambre sera membre du Bureau de l'association. Il n'y a pas de cotisation.

Il est envisagé une contribution du Département au travail de mobilisation des professionnels par les Chambres, de l'ordre de 10 000€. Je propose que nous soumettions l'adhésion de notre Compagnie à cette association.

Il vous est demandé de valider la demande d'autorisation d'adhésion de la Chambre à Saveurs de l'Ain, auprès des services de Monsieur le Préfet de Région.

**L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-Président Secrétaire, valide la demande d'autorisation d'adhésion de la Chambre à Saveurs de l'Ain, auprès des Services de Monsieur le Préfet de Région.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	32
- Nombre de Membres présents .....	17
- Nombre de voix pour .....	17
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

